

L'ajournement

rien depuis. Les mieux nantis qui utilisent les cartes de crédit sont à même, eux, de payer leurs factures avant qu'elles encourrent des taux d'intérêt faramineux. Ce n'est pas le cas pour le plus pénalisé, c'est-à-dire le consommateur canadien moyen, pour qui la carte de crédit est souvent la seule façon de payer et qui doit, lui, subir des taux d'intérêt très élevés sur les paiements à effectuer.

Une jeune femme de ma circonscription, monsieur le Président, monoparentale—j'en ai 20 p. 100, dans ma circonscription, des familles monoparentales—avec deux enfants, vit au salaire minimum. Le loyer payé, le reste de son salaire sert exclusivement à payer l'autobus, la nourriture et le service de garde. Il est impossible, avec son budget, de faire place aux vêtements et aux loisirs, et encore bien moins aux imprévus. Elle ne peut donc pas se payer le luxe des médicaments. Si les enfants sont malades, la pharmacie acceptera certainement la carte de crédit pour payer les médicaments. Si les enfants n'ont pas de vêtement pour se vêtir, elle se fiera à la grâce de Dieu pour qu'on lui en donne. En dernier ressort, elle achètera avec la carte de crédit un manteau, des bottes d'hiver et Dieu sait qu'elle en a besoin, des fois, pour habiller ses enfants.

Ces femmes, monsieur le Président, sont nombreuses dans ma circonscription d'Ottawa—Vanier. Elles ne sont pas les seules à vivre des problèmes causés par des taux d'intérêt élevés, tant sur les cartes de crédit que sur les autres transactions.

Monsieur le Président, on n'a qu'à penser aux taux d'intérêt élevés que paiera celui dont l'auto est tombée en panne et qui a dû faire l'usage de la carte de crédit. On a qu'à penser à tous ceux qui ont cru le ministre des Finances, l'an dernier, quand il prévoyait que les taux d'intérêt ne dépasseraient pas les 8 p. 100. Si le ministre des Finances du Canada ne peut pas prévoir une augmentation exceptionnelle des taux d'intérêt, comment demander aux familles canadiennes de le faire? Si le ministre des Finances ne peut pas contrôler ses taux d'intérêt, comment demander aux familles canadiennes de mieux contrôler leur propre budget, alors que l'argentier du pays, le ministre des Finances lui-même, le soi-disant expert en la matière, n'est même pas capable de contrôler le sien!

• (1800)

Les mesures de ce gouvernement vont plonger de nombreuses familles canadiennes dans la misère. Les mesures de ce gouvernement vont ruiner les familles canadiennes.

Monsieur le Président, je demande encore une fois au gouvernement: Pourquoi ce gouvernement pénalise-t-il les familles canadiennes en maintenant cette politique désastreuse de conserver les taux d'intérêt élevés?

Enfin, monsieur le Président, pourquoi les familles canadiennes doivent-elles encore payer pour les erreurs d'un gouvernement conservateur?

[Traduction]

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) pour avoir pris le temps de se préoccuper du sort des Canadiens aux prises avec des taux d'intérêt, car il doit passer beaucoup de temps à tempérer les affrontements dans son parti pendant cette difficile période de campagne à la direction.

Je vais essayer d'expliquer certains des facteurs qui contribuent à la hausse des taux d'intérêt, qui, de toute évidence, ont un effet regrettable pour certains Canadiens. Je sais gré au député de son intérêt en la matière.

La demande est tellement forte depuis un an à la suite du rendement économique exceptionnel des cinq années antérieures, qu'elle a exercé des pressions sur la capacité de production et qu'elle a fait monter les prix et les frais, ainsi que les taux d'intérêt. On retrouve toutefois une situation analogue dans l'économie d'autres pays importants, et les taux d'intérêt ont monté dans le monde entier. Ainsi, les taux ont augmenté beaucoup moins au Canada qu'au Royaume-Uni, mais un peu plus qu'aux États-Unis et qu'en Allemagne.

Au Canada, les intérêts à court terme ont augmenté en raison des pressions exercées par l'accroissement de la demande, comme le prouvent la sous-capacité de production, l'effervescence des investissements et les dépenses de consommation, ainsi que l'accroissement rapide de la masse monétaire et du crédit. À cause de cela et de l'accroissement de la demande mondiale ainsi que d'une reprise dans les prix des denrées, qui est avantageuse pour certaines entreprises du secteur extractif, les pressions sur les salaires et les prix se sont accrues dans toutes les régions du Canada. J'espère que le député écoute ces renseignements hautement instructifs.

Ces pressions ont été senties en dépit de la forte appréciation de notre dollar l'an dernier, ce qui aurait normalement dû avoir un effet modérateur sur l'inflation. En excluant les aliments et l'énergie dont les prix fluctuent beaucoup, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4 p. 100 à la fin de 1987. Ces derniers mois, l'indice global a atteint un taux un peu plus élevé.

À la fin de 1988, les taux d'intérêt à court terme au Canada étaient plus élevés et, dans les premiers mois de 1989, ils ont approché les 12,5 p. 100, niveaux où ils se situent en ce moment. Ils sont donc à environ 8 points de pourcentage au-dessus du taux d'inflation. Mais, même élevés, ils demeurent bien inférieurs aux sommets historiques enregistrés en 1981. Je suis convaincu que le député se souvient bien de cette période où nous avons connu les 5 et 6 p. 100 et une grande confusion. Si l'on